

VI - REFLEXIONS SUR L'ENSEIGNEMENT

Les problèmes disciplinaires nécessitent une grande attention de la part du Duc au cours des premières années qui suivent le déménagement. Mais ils ne l'empêchent pas de continuer sa réflexion en matière d'éducation. Celle-ci débouche d'ailleurs rapidement sur un projet nouveau d'enseignement :

Feuillet 30°: (16 Décembre 1806 à M. Molard à Châlons)

Voici une nouvelle ère qui commence pour l'Ecole, permettez-moi Monsieur de vous recom- mander de donner aux travaux une direction utile, tant pour le débit que pour la perfection. Il est question de donner à l'Ecole Impériale tout l'essor qu'elle peut prendre. Je désirerais donc un petit plan de travail dans lequel vous comprendriez les augmentations d'ateliers, dont vous pouvez reconnaître l'utilité. Nous sommes convenus que vous suivriez le travail de la quincaillerie perfectionnée, c'est une branche d'une grande importance et pour l'Ecole et pour l'industrie en général. Un atelier de ciseleur et modeleur pourrait avoir aussi son utilité. Les besoins, les circonstances du pays où vous êtes doivent être consultés, mais vos ateliers peuvent encore faire beaucoup de travaux dont le débouché sera certain dans toute la France. Je pense que M. Arnaud continuera ses leçons de chimie-physique, il est pénétré de leur utilité. J'espère que les classes de dessin, d'écriture, celles des artistes à qui leur peu d'intelligence ne permet pas de tirer un grand avantage des classes supérieures, concourront à pénétrer les artistes des détails des moyens de l'industrie, but principal de leur éducation.

En matière d'instruction, le Duc ne cache pas sa préférence pour l'enseignement pratique aux ateliers, protestant même parfois contre la trop grande importance accordée par certains professeurs aux matières théoriques.

Feuillet 31: (16 octobre 1806 à M. Molard à Châlons).

J'ai engagé M. Labatte à en conférer avec vous afin que lors de mon prochain voyage de Châlons , je puisse arrêter définitivement ce qui devra être présenté au ministre, celui-ci pense lui-même qu'il y a une surabondance de professeurs de grammaire et effectivement il y en a trop. C'est à peu près là que la diminution peut porter, comme aussi sur un des professeurs de mathématiques, je désire que M. Labatte et vous concertiez ensemble ce que vous croyez le plus propre à faire marcher l'Ecole vers son véritable but.

Feuillet 192: (11 novembre 1807 au Ministre de l'Intérieur).

Je suis charmé que vous vous soyez prononcé sur la permission donnée aux élèves Proue et Fabre de suivre exclusivement l'étude des mathématiques sans suivre les ateliers. Je me suis constamment récrié contre cet usage que j'ai trouvé établi à l'Ecole. J'en ai même rendu compte à votre prédécesseur dans mon rapport et dans différentes lettres, et j'en ai interdit absolument la continuation à mon dernier voyage à Châlons par toutes les raisons qui vous ont frappé entour. Je pense que l'étude des mathématiques, extrêmement importante apportée à un certain point pour les élèves destinés à être mécaniciens, est portée un peu trop loin à l'Ecole, où les professeurs de mathématiques devraient s'occuper de l'application aux arts des principes qu'ils donnent et des cours qu'ils font. J'espère même que d'après les ordres que j'ai laissés cette direction aura lieu à l'avenir.

Cet enseignement à dominante mécanique et pratique voulu par le Duc permet d'aborder des domaines de pointe de l'époque comme la fabrication d'instruments d'optique et de mathématiques.

Feuillet 153: (19 décembre 1807, au Ministre de l'Intérieur).

Il n'est pas douteux que l'instruction d'élèves à la confection d'instruments d'optique et de mathématiques ne présente un grand avantage, que cette branche d'industrie nationale est même avantageuse à placer dans une Ecole toujours permanente. Elle offre encore la perspective de produits pour l'Ecole qui diminueraient les sacrifices du gouvernement, il n'est pas douteux encore que l'Ecole peut fournir à Monsieur Ferat des sujets qui seraient promptement formés.

L'organisation de l'enseignement laisse aussi place à des préoccupations plus surprenantes pour nous mais caractéristiques de l'esprit du temps. Le Duc est ainsi amené à se faire l'écho des professeurs qui réclament un uniforme.

Feuillet 8v°: (24 octobre 1806, au Ministre de l'intérieur)

J'ai été sollicité plusieurs fois déjà, et je le suis encore, de vous présenter la convenance d'ordonner que tel supérieur de l'Ecole des Arts et Métiers j'entends Proviseur, Directeur et Sous- Directeur des travaux, Professeurs et Chefs d'atelier (etc.) fussent assujettis à porter un uniforme que vous voudriez bien leur désigner. La plupart de ces messieurs regardent comme une sorte de défaveur pour l'Ecole qu'elle soit le seul établissement public dont les employés n'ayent point d'uniforme : ils citent entr'autres l'Ecole Polytechnique, les lycées, les Ponts et Chaussées, les administrations forestières (etc.). Ils y voient d'ailleurs un moyen d'économie pour eux. J'y vois de plus un moyen d'ordre. Car tel de ces jeunes professeurs dont la conduite particulière n'est pas aussi rangée qu'elle pourrait l'être, hésiterait bien souvent de compromettre un uniforme qui le ferait connaître, tandis qu'il espère conserver toujours l'incognito dans un habit bourgeois. Si cette mesure vous paraît convenable vous jugerez sans doute à propos, en réglant les petites distinctions qui doivent être particulières pour les rangs différents que tiennent les individus dans l'Ecole, de prescrire que depuis le proviseur jusqu'à l'individu portant l'uniforme, personne ne porte un autre habit dans l'enceinte de la ville où est placé l'établissement.

Ce désir d'uniforme exprimé par les professeurs caractérise bien l'esprit militaire qui imprègne encore l'Ecole de Châlons. Cette empreinte permettra d'ailleurs au Duc de justifier la nécessité d'un enseignement musical.

Feuillet 91: (15 mars 1807, au Ministre de l'intérieur)

Pour notre lettre du 19 de ce mois, vous me déchargez d'avoir l'honneur de vous faire un rapport sur l'utilité d'un maître de musique à l'Ecole Impériale, sur les avantages ou les inconvénients de la suppression de cette place qui n'a pas sa pareille dans les autres établissements d'instruction publique.

Certainement l'existence d'un maître de musique n'est pas nécessaire à une Ecole d'arts et métiers mais je pense qu'elle y est d'un avantage au moins d'agrément, qui commande la prudence pour sa suppression. L'Ecole est montée sur un pied militaire au moins en partie, un des articles du règlement ordonne l'exercice des armes, par conséquent les petites évolutions dont cette troupe est susceptible. Dans ce rapport la musique ajoute à ce petit appareil militaire, elle facilite la marche...

La dépense des appointements du maître étant si peu considérable que je n'engagerai jamais votre Excellence à faire cette réforme.